



Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Autorisation régionale de pêche pour la pêche des « Thons et espèces apparentées en zone CTOI »

2019/930605/CTOI-1302/000012

Références Réglementaires

* Résolution 11/02 de la CTOI sur l'interdiction de la pêche sur les bouées océanographiques ;
* Résolution 12/04 de la CTOI sur la conservation des tortues marines ;
* Résolution 12/09 de la CTOI sur la conservation des requins-renards capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI ;
* Résolution 13/04 de la CTOI sur la conservation des cétaqués ;
* Résolution 13/05 de la CTOI sur la conservation des requins-baleines ;
* Résolution 15/04 de la CTOI concernant le registre des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI ;
* Résolution 16/07 de la CTOI sur l'utilisation de lumières artificielles pour attirer les poissons ;
* Résolution 16/08 de la CTOI sur l'interdiction de l'utilisation des aéronefs et des véhicules aériens * sans pilote comme auxiliaires de pêche ;
* Résolution 17/05 de la CTOI sur la conservation des requins capturés en association avec des pêcheries gérées par la CTOI ;
* Règlement (UE) n °1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;
* Règlement (CE) n °1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;
* Arrêté du 25 février 2013 portant création des autorisations de pêche ORGP pour certaines pêcheries non contingentes ou contingentes soumises à des mesures de gestion adoptées dans le cadre de certaines organisations régionales de gestion de la pêche.

Nom du navire autorisé

BELOUVE

OP ou comité des pêches concerné : OR.THON.GEL

Immatriculation du navire autorisé

RU
Quartier

930605

N° immatriculation

Nom de l'armement

COMPAGNIE D'ARMEMENT A LA PECHE

Caractéristiques techniques du navire

Longueur hors tout : 89.4 (en mètres)

Puissance : 3800.0 (en kW)

Jauge : 2667.0 (en UMS)

Pour la période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Condition de l'autorisation

Activité(s) réglementée(s)

Condition(s) spéciale(s)

Sennes Thons et espèces apparentées Zone CTOI

Codes FAO:SB-SV-SDN-SSC-SPR-SX

Date de délivrance : 22/12/2018